

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES COURS DE L'ICI – 25/26

1. Inscription aux cours

Toute inscription aux cours de l'Institut des Cultures d'Islam (ICI) est conditionnée par le remplissage complet du bulletin d'inscription et la signature du règlement intérieur, accompagnés du paiement correspondant aux frais de cours.

Le paiement des frais d'inscription doit être effectué avant le début des cours et selon les modalités suivantes :

- Par carte bancaire sur notre site ou sur place selon les horaires d'ouverture indiqués sur notre site.
- En espèces, uniquement sur place.
- Par chèque à l'ordre de l'Institut des Cultures d'Islam, uniquement sur place (aucun envoi par voie postale ne sera accepté).

2. Tarifs des cours

Pour chaque cours, l'ICI propose un tarif plein et un tarif réduit. Le tarif réduit est accessible sur présentation d'un justificatif.

Il s'applique pour les étudiants de l'enseignement supérieur, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, les personnes âgées de plus de 65 ans, ainsi que pour l'inscription à partir de deux enfants aux cours pour enfants (tarif réduit pour le deuxième enfant).

3. Confirmation d'inscription

Une confirmation de l'inscription sera envoyée par mail une fois le paiement des frais d'inscription effectué. Le planning définitif des cours est disponible sur notre site web et sera envoyé la semaine précédant la rentrée.

4. Annulation, interruption et absence

Pour demander l'annulation de votre inscription, commencez par envoyer un email à enseignement@ici.paris, justifiant votre requête et prévenant de l'envoi du courrier avec AR. Ensuite, vous devez envoyer un courrier recommandé avec accusé de réception à la direction générale de l'ICI, située au 19 rue Léon.

Les conditions d'annulation sont les suivantes :

- Pour toute annulation, 20% des frais annuels seront retenus pour couvrir les frais administratifs et comptables.
- Si toute annulation survient moins de 10 jours avant le début des cours, seuls les frais administratifs seront retenus.

Après le début des cours, les cours non suivis ne donnent pas lieu à un remboursement, sauf en cas de force majeure dûment justifiée auprès de la direction.

Toutes les demandes de remboursement seront soumises à l'approbation de la direction. Si la demande est validée, le montant remboursé sera calculé proportionnellement aux cours restants, à partir de la réception du courrier recommandé. Les cours suivis ne seront pas remboursés et les frais annuels seront également retenus.

Aucun remboursement, compensation ou report ne sera accordé pour les cours non suivis par l'élève. Aucun remboursement ne sera possible après le mois de mars, pour toute annulation, en raison de la clôture annuelle des comptes.

Par ailleurs, l'ICI se réserve le droit d'annuler tout cours qui n'atteindrait pas un nombre suffisant d'inscriptions une semaine avant le début des cours. Dans ce cas, un remboursement intégral sera effectué.

En cas d'absence imprévue d'un professeur ou de nécessité de reporter un cours, décision prise par l'ICI, les élèves seront informés préalablement par les moyens de communication habituels de l'établissement.

5. Engagements et responsabilités des apprenants

L'inscription aux cours engage chaque élève à respecter le règlement intérieur et à participer activement aux enseignements. Les élèves sont libres de gérer leur présence en fonction de leurs disponibilités et de leurs besoins personnels, dans le respect du bon déroulement des cours.

Tout problème relatif aux cours et/ou à leur organisation doit être remonté à la responsable des enseignements de l'ICI.

En s'inscrivant aux cours, l'élève s'engage à respecter pleinement le professeur, les autres apprenants et l'équipe de l'ICI. Tout comportement perturbateur ou irrespectueux pourra entraîner des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'à l'exclusion des cours, décidée par la direction.

Pour des raisons de sécurité et de bon fonctionnement des cours, seul un adulte accompagnant par enfant est autorisé à rester dans l'enceinte du bâtiment pendant les cours. Nous prions les accompagnants de respecter cet engagement afin de maintenir un environnement propice à l'apprentissage pour tous les apprenants.

Aucun remboursement ne sera pris en compte en cas de désaccord avec la méthode ou l'avancée du cours.

7. Organisation et informations pratiques

Les cours se déroulent à l'ICI Stephenson, situé au 56 rue Stephenson, 75018 Paris. Les horaires sont consultables sur le site web de l'ICI et auprès du service des enseignements.

En cas de situation sanitaire ou d'événement empêchant la tenue des cours en présentiel, les cours se dérouleront à distance selon les directives établies par la direction et les professeurs.

Pour des raisons de sécurité et pour assurer le bon déroulement des cours, l'accès aux locaux de l'ICI est autorisé uniquement à partir de 15 minutes avant l'heure prévue du cours et jusqu'à 15 minutes après son commencement. En dehors de cette période, l'accès à la salle de classe (ou au bâtiment) sera impossible.

9. Attestation de suivi

L'Institut des Cultures d'Islam délivre une attestation de suivi aux apprenants ayant suivi au moins 75% des heures prévues.

Ce règlement intérieur entre en vigueur dès le 10 juin 2025.

Nom, Prénom
Date

Signature